

# NORME INTERNATIONALE

ISO  
2190

Deuxième édition  
1988-00-00



---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

---

## **Granulés crus de liège — Détermination de l'humidité**

*Granulated cork — Determination of moisture content*

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 2190 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 87, *Liège*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 2190 : 1972), dont elle constitue une révision mineure.

# Granulés crus de liège — Détermination de l'humidité

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit une méthode pour la détermination de l'humidité des granulés crus de liège.

## 2 Référence normative

La norme suivante contient des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication de la présente Norme internationale, l'édition indiquée était en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente de la norme indiquée ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 2067 : 1988, *Granulés crus de liège — Échantillonnage*.

## 3 Appareillage

Matériel courant de laboratoire, et

**3.1 Balance**, précise à 0,5 g.

**3.2 Étuve**, réglable à  $103\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ .

**3.3 Récipients**, de 50 mm de hauteur, sans couvercle.

**3.4 Dessiccateur**.

## 4 Échantillonnage

Effectuer l'échantillonnage conformément aux prescriptions de l'ISO 2067.

## 5 Mode opératoire

### 5.1 Prises d'essai

Dans l'échantillon pour laboratoire, prélever au hasard trois prises d'essai, d'environ 100 g chacune.

### 5.2 Détermination

Peser chacun des récipients (3.3) à 0,5 g près, y introduire une des prises d'essai (5.1) et peser à nouveau avec la même précision.

Placer les récipients et leur contenu dans l'étuve (3.2) réglée à  $103\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ , et sécher jusqu'à l'obtention d'une masse constante (c'est-à-dire jusqu'à ce que les résultats des deux pesées successives, effectuées à 2 h d'intervalle, ne diffèrent pas de plus de 0,5 % de la masse initiale de la prise d'essai). Après chaque période de séchage, laisser les prises d'essai se refroidir jusqu'à température ambiante dans le dessiccateur (3.4) pendant 30 min, avant de procéder à une nouvelle pesée.

## 6 Expression des résultats

L'humidité du granulé cru de liège, exprimée en pourcentage en masse, est donnée par la formule

$$\frac{m_2 - m_3}{m_2 - m_1} \times 100$$

où

$m_1$  est la masse, en grammes, du récipient;

$m_2$  est la masse, en grammes, du récipient et de la prise d'essai avant séchage;

$m_3$  est la masse, en grammes, du récipient et de la prise d'essai après séchage.

Prendre comme résultat la moyenne arithmétique, arrondie au nombre entier le plus proche, des valeurs obtenues pour chaque prise d'essai.

## 7 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit contenir les indications suivantes:

- tous les renseignements nécessaires à l'identification de l'échantillon;
- le résultat obtenu conformément aux prescriptions de l'article 6;
- la méthode utilisée;
- le compte rendu de toutes les conditions opératoires non prévues dans la présente Norme internationale, ou de toutes les opérations facultatives;
- le compte rendu des incidents éventuels, susceptibles d'avoir eu une influence sur les résultats.